COMMUNE DE MARIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

Rappel de l'ordre du jour :

- Révision du PLU débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Renouvellement de la convention d'objectif avec l'association Familles Rurales pour les activités des rythmes scolaires
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice: 19 Date de convocation: 21 septembre 2016

Présents: 15 Pouvoirs: 3

<u>Présents</u> Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Jean-Christian ADAMCZEWSKI, Carmen VIÑUELAS, Olivier FOLLIET, Jérôme MOULLET, Maurice BLANC, Paolo GAETANI, Stéphane DUCRET, Claudine BERTIN, Sébastien OHL, Caroline DELALEX, Audrey BERNADON, Christophe CHEREAU, Stéphanie CHARPIN,.

Excusés: Mme Fabienne PARIAT,

Mme Françoise GOBLED, donne pouvoir à M. Olivier FOLLIET

Mme Anne FLORET, donne pouvoir à M. Sébastien OHL

M. Julien CURDY donne pouvoir à Mme Stéphanie CHARPIN

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Caroline SAITER

Public: 4 personnes

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h15 par M. Pascal CHESSEL, Maire. Le compte rendu de la dernière séance du 30 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

Révision du PLU : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Exposé de M. Pascal CHESSEL:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 15 décembre 2015. L'article R123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent obligatoirement un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire communal. La loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU au sein de la même instance.

Les travaux de révision du PLU animés par l'Agences des TERRITOIRES ont débuté par l'établissement d'un diagnostic qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du futur PLU. Réunis lors d'un séminaire qui s'est tenu le 17 juin 2016, les élus ont engagé leurs réflexion sur les choix à venir, qui ont été formalisés dans le cadre d'un projet politique global revisité : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce PADD définit trois axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en orientations induites et en objectifs, répondant à une ambition générale : « une vie à organiser entre lac et montagne dans le cadre d'une intercommunalité renforcée (CCPEVA) et du schéma de cohérence territoriale du Chablais » :

I. Conforter Marin dans ses fonctions de lieu de vie et dans son rôle de village au sein du Chablais :

- 1. Dans ses trois pôles principaux d'origine que sont : Marin, Marinel et Moruel.
- 2. Au chef-lieu dans son caractère « bicéphale » dans ses fonctions institutionnelles et de pôle principal de l'habitat et des équipements et services à la population.
- 3. Conforter les autres sites d'équipements à vocation sportive ou de services.
- 4. Améliorer et sécuriser les déplacements, "dans et via" le territoire de MARIN.
- 5. Faciliter le déploiement et l'accès aux réseaux et aux Technologies de l'Information et de la Communication ("TIC").

II. <u>Conserver et conforter un cadre économique équilibré et adapté, à l'échelle, aux potentialités et aux sensibilités propres de MARIN</u>:

- 1. Favoriser le maintien de l'agriculture existante, dans son dynamisme et ses spécificités économiques ; l'encourager dans sa diversification et son adaptation aux spécificités locales et aux enjeux environnementaux.
- 2. Promouvoir les activités touristiques et de loisirs de proximité, adaptées au cadre rural et aux atouts patrimoniaux (naturels et culturels) de la commune.
- 3. Permettre le maintien et l'installation d'artisanat, commerces et services de proximité, dans des conditions satisfaisantes de fonctionnement, d'intégration au cadre de vie et de voisinage avec l'habitat.

III. <u>Préserver et valoriser un cadre de vie de qualité</u>:

- 1. Maîtriser l'évolution du cadre bâti et des paysages, par l'articulation de secteurs de projets (OAP)
- 2. Protéger et valoriser les éléments représentatifs du patrimoine local, naturel ou culturel
- 3. Prévenir et limiter les sources de risques et de nuisances sur la santé et l'environnement

Le projet de PADD a été présenté aux personnes publiques associées réunies en Comité de pilotage, le 20 septembre 2016.

Monsieur le Maire:

- Rappelle que les élus ont eu connaissance d'un avant-projet de PADD, à l'écriture duquel ils ont participé lors du séminaire susmentionné.
- Invite le conseil municipal à débattre sur les orientations du projet de PADD, et à exprimer leurs questions, leurs remarques et leurs éventuelles propositions d'amendement à ce projet.

A l'occasion du débat de ce jour, les conseillers municipaux se sont exprimés et ont évoqués leur point de vue notamment sur les points suivants :

- Concernant la désignation des trois pôles principaux à conforter : Marin, Marinel et Moruel, il est proposé qu'il soit précisé, pour éviter toute confusion : Marin Chef-Lieu, Marinel et Moruel ;
- Sur l'extension du site des ateliers municipaux chemin des Couters, il est précisé qu'une partie du hangar n'est plus utilisé par le syndicat des agriculteurs ; si ce dernier confirme qu'il n'en a plus l'utilité (pourparlers en cours), la Commune pourrait récupérer ces locaux pour son propre usage et de ce fait il ne serait plus nécessaire de prévoir l'extension du site, ou tout au moins dans une moindre mesure ;
- Sur le site de Blonay-Les Chapelles à vocation d'équipement sportif structurant à l'échelle intercommunale :
 - ✓ la réflexion est ouverte sur la possibilité d'autoriser d'autres activités qui permettraient de pérenniser le site dont la maîtrise revient à la Commune de Publier ;
 - √ l'accès à ce site devant absolument être sécurisé, les aménagements de la RD32 sont nécessaires, il apparait donc important de maintenir les emplacements réservés au bénéfice du Département;
- Sur les déplacements dans et via le territoire communal :
 - ✓ le conseil rappelle son objectif d'aménagement d'aires de stationnement pour le covoiturage des frontaliers, et pour l'accès aux aires naturelles de promenade (sentiers des vignes) ;

- ✓ Le conseil s'inquiète des problèmes de circulation induits par le contournement de Thonon, qui seront encore plus aigus lorsque la liaison d'autoroute Machilly Thonon sera réalisée. Le Conseil Départemental a été saisi par la Commune de Publier pour lancer une étude de tracé alternatif à la RD1005. Marin sera impacté, il est important de ne pas compromettre la faisabilité de ce projet d'intérêt général ;
- Sur le déploiement des réseaux numériques, la Commune est déjà engagée par la mise à disposition d'un terrain communal permettant la construction des installations de dispatching ;
- Sur le maintien de l'agriculture, le conseil confirme sa volonté d'encourager cette activité importante qui fait vivre une trentaine de personnes et les activités qui en découlent ;
- Le conseil s'associe au projet écoresponsable à Fiogey du rucher école et d'un verger patrimonial à vocation d'enseignement ;
- Sur la promotion des activités touristique :
 - ✓ Le conseil émet de souhait de voir une activité hôtelière se développer, ou des hébergements insolites pouvant être envisagés dans un contexte de double activité agriculture/tourisme vert
 - ✓ Une jonction des itinéraires de randonnée doit être réalisée, ainsi que le prévision de parkings « verts » ;
- Sur les activités artisanat, commerces et services de proximité :
 - ✓ Le conseil souhaite favoriser l'installation d'artisans en cœur de village pour des activités compatibles avec l'habitat ;
 - ✓ Le débat est soulevé sur la possibilité d'autoriser des commerces alimentaire dans la ZAC du Larry pouvant répondre à un réel besoin de proximité ;
- Sur la maîtrise de l'évolution du cadre bâti :
 - ✓ Il est rappelé que la volonté de l'Etat est d'affecter l'utilisation de l'espace seulement sur une perspective de 10 ans maximum. De ce fait, les zones du PLU actuel d'urbanisation futures AU sont appelées à disparaitre en partie ;
 - ✓ 5 secteurs OAP sont envisagés. Une remarque est soulevée sur la problématique de densifier certains hameaux, notamment Marinel, vu les difficultés de circulation et de stationnement qui ne pourront pas toujours être solutionnés en raison de l'étroitesse des rues des vieux villages et des coûts d'investissement non négligeables pour la collectivité;
 - ✓ Le secteur OAP de Rouchaux va faire disparaitre une surface importante des terres actuellement exploitées pour l'agriculture, il est cependant précisé que d'autres secteur AU seront rétablis en zone à vocation agricole ;
- Sur le cadre de vie : le conseil s'inquiète des mesures qui peuvent être mises en place pour imposer la préservation des façades du bâti ancien à l'occasion de rénovation, pour conserver l'esthétique des vieux villages, atout touristique et économique, et permettre l'émergence de projets de qualité. Il est toutefois rappeler la difficulté de la gestion des autorisations d'urbanisme découlant de mesures qui seraient très restrictives, et qui engendreront des coûts plus importants pour les réhabilitations.
- Sur les risques naturels :
 - ✓ Les secteurs à risques de débordement des eaux pluviales ont pu être identifiés lors des crues de mai 2015, certains travaux ont été réalisés, d'autres seront à prévoir ;
 - ✓ L'aménagement des berges de la Dranse sera autorisé par le PLU : projet porté par le contrat rivière, réalisation prévue à partir de fin 2017 sur un programme de 5 ans.

Au terme de ces échanges, le conseil municipal :

- → PREND ACTE de la tenue d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables portant sur la révision du PLU;
- La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD;
- ♣ CONSIDERE que le projet d'aménagement et de développement durables est suffisamment avancé en l'état, pour être soumis à concertation avec la population et poursuivre la procédure de révision du PLU.
- ♣ PRECISE que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fera l'objet prochainement d'une lettre d'information, d'une diffusion sur le site Internet de la commune, d'une réunion publique

- programmée en novembre prochain, et d'une mise à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- CONVIENT que ce projet est susceptible d'évoluer jusqu'à l'arrêt du projet de révision du PLU, en fonction, notamment, de la concertation avec la population et les personnes publiques associées.

Renouvellement de la convention d'objectif avec l'association Familles Rurales pour les activités des rythmes scolaires

Exposé de M. Jean-Christian ADAMCZEWSKI

L'association Familles Rurales a mis en place des activités éducatives de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, afin de répondre à la réorganisation qu'impliquent les nouveaux rythmes scolaires. Ces temps extrascolaires résultent des heures d'enseignement reportés le mercredi matin.

Une convention d'objectif a été signée entre la Commune et l'association, pour les années scolaires 2014/2015 puis 2015/2016, afin de formaliser les conditions de mise en œuvre des activités. Il y a lieu de renouveler la convention pour l'année scolaire 2016/2017 et définir le montant de la subvention versée par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 4 APPROUVE la convention d'objectifs 2016/2017 pour la mise en place d'activités extrascolaires passée avec l'association Familles Rurales, telle qu'elle est annexée;
- 4 APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 18 500 € prévue au budget 2016 ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Questions diverses

- Réunions programmées des différentes commissions : le 05/10 finances, le 12/10 voirie, le 19/10 urbanisme ;
- Une réunion des ambassadeurs et délégués des comités de hameaux a eu lieu le 21/09 en présence de la municipalité, réunion très suivie et communication appréciée;
- Des travaux de réfection du réseau d'eau entre Chullien et le cimetière seront programmés pour 2017 si accord budgétaire, ce secteur présente de nombreuses fuites, l'occasion pour sécuriser l'entrée du chef-lieu à la circulation;
- Voiture brûlée sur le parking de la salle polyvalente, une enquête est en cours par la gendarmerie.

La séance est levée à 22h00.